



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hermoo Amitrol SL

Version 11 (Belgique)

Date d'émission: 2015/05/27

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **Hermoo Amitrol SL**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit phytosanitaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Nufarm GmbH & Co KG
St.-Peter-Str. 25
A-4021 Linz
Autriche
Téléphone: +43/732/6918-3187
Téléfax: +43/732/6918-63187
Adresse e-mail: Katharina.Krueger@at.nufarm.com

Distributeur: Nufarm
Postbus 51
9200 Dendermonde
Téléphone: 052 / 428.115
Téléfax: 052 / 428.116
Adresse e-mail: albert.vandenende@nl.nufarm.com

1.4. Téléphone en cas d'urgence

+43/732/6914-2466 (Site de production Linz / Autriche)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

EG_1272/08 :	STOT_RE2	H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	Repr.2	H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
	AquaticChronic2	H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EEC/99/45 :	-	R32 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
	Xn	R48/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
	N	R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

Repr.Cat.3 l'environnement aquatique.
R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogramme:



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement: Attention

- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
- P260 - Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
- P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P391 - Recueillir le produit répandu.
- P405 - Garder sous clef.
- P501 - Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- SP 1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hermoo Amitrol SL

Version 11 (Belgique)

Date d'émission: 2015/05/27

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange d'une matière active et d'additifs
Amitrol 229 g/L

3.2. Mélanges

Composants:

Amitrole

No.-CAS: 61-82-5
No.-EINECS / No. ELINCS: 200-521-5
No REACH: 01-2119912985-28
Concentration: 20,5 % (w/w)

Classification:

EG_1272/08 :	Repr.Cat.2 STOT_RE2	H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	AquaticChronic2	H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EEC/67/548 :	Repr.Cat.3 Xn	R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R48/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
	N	R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Thiocyanate d'ammonium

No.-CAS: 1762-95-4
No.-EINECS / No. ELINCS: 217-175-6
No REACH: 01-2119543696-28
Concentration: 19,2 % (w/w)

Classification:

EG_1272/08 :	AcuteTox.4	H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
	AquaticChronic3	H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EEC/67/548 :	Xn	R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Contact avec la peau : Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hermoo Amitrol SL

Version 11 (Belgique)

Date d'émission: 2015/05/27

Ingestion : Laver à l'eau chaude et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux (NO_x, CO_x, HCN).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Autres Informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. (chapitre 8)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Utiliser un équipement de manutention mécanique.



Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres sections

chapitre 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de la portée des enfants.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage : > 0 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle donnée non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Protection respiratoire appropriée pour des concentrations élevées ou des effets à long terme: filtre combiné contre gaz et vapeurs de composés organiques, inorganiques, inorganiques acides et alcalins (exemple: EN 14387 Type ABEK)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hermoo Amitrol SL

Version 11 (Belgique)

Date d'émission: 2015/05/27

- Protection des mains : Gants de protection appropriés contre les produits chimiques (EN 374) y compris en cas de contact direct et prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation en accord avec la norme EN 374).
Exemple: gomme nitrile (0.4 mm), gomme chloroprène (0.5 mm), gomme butyl (0.7 mm) et autres.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec capuches latérales (ou lunettes de protection) (Exemple: EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Les équipements de protection du corps doivent être choisis en fonction de l'activité et de l'exposition potentielle, par exemple tablier, bottes de protection, combinaison de protection chimique (en accord avec la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 en cas de poussières).
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Mesures de protection : Les recommandations sur le port d'équipement de protection individuelle dans les instructions d'emploi s'appliquent en cas de manipulation de produits de protection des plantes dans leur emballage final.
Le port de vêtements de travail couvrants est recommandé.
Conserver les vêtements de travail séparément. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique : liquide
Forme : Concentré soluble
Couleur : brun foncé
Odeur : ammoniacale
- Point/intervalle de fusion : donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible
- Point d'éclair : > 100 °C
- Température d'inflammation : donnée non disponible



Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité	:	1,119 g/cm ³
Hydrosolubilité	:	miscible
pH	:	env.6,6
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Constante de dissociation	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.
Propriétés explosives	:	Non-explosif

9.2. Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hermoo Amitrol SL

Version 11 (Belgique)

Date d'émission: 2015/05/27

10.4. Conditions à éviter

Températures au-dessous du point de congélation

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, Oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | : | DL50 rat
Dose: > 2.000 mg/kg |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : | DL50 rat
Dose: > 2.000 mg/kg |
| Toxicité aiguë par inhalation | : | CL50 rat
Durée d'exposition: 4 h
Dose: > 0,439 mg/l
Substance d'essai: (amitrole) |
| Irritation de la peau | : | lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau |
| Irritation des yeux | : | lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux |
| Sensibilisation | : | cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant. |

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

- | | | |
|---------------------------|---|---|
| Toxicité pour les oiseaux | : | DL50 Anas platyrhynchos (Canard Mallard)
Dose: > 2.000 mg/kg |
|---------------------------|---|---|



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hermoo Amitrol SL

Version 11 (Belgique)

Date d'émission: 2015/05/27

- Toxicité abeilles : DL50
Non toxique sur l'abeille.
Value ($\mu\text{g}/\text{Species}$): 200
- Toxicité vers de terre : CL50 *Eisenia fetida* (vers de terre)
Dose: > 1.000 mg/kg
Non toxique
- Toxicité pour le poisson : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)
Dose: > 100 mg/l
Période d'essai: 96 h
- Toxicité pour les daphnies : CE50 *Daphnia magna*
Dose: 12 mg/l
Période d'essai: 48 h
- Toxicité pour les algues : EbC50 *Pseudokirchneriella subcapitata*
Dose: 126 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- ErC50 *Pseudokirchneriella subcapitata*
Dose: > 200 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes



aucun(e)

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :

Code des déchets : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.(Amitrole)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID :
Classe : 9

IMDG :
Classe : 9

IATA-DGR :
Classe : 9

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID : III

IMDG : III



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hermoo Amitrol SL

Version 11 (Belgique)

Date d'émission: 2015/05/27

IATA-DGR : III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG

Polluant marin : MP

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

aucun(e)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date d'impression : 2015/05/27

Le format de la date utilisé est aaaa/mm/jj (ISO 8601).
(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par: ||
)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hermoo Amitrol SL

Version 11 (Belgique)

Date d'émission: 2015/05/27

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Personne de contact

Société	:	Nufarm GmbH & Co KG K. Krüger St.-Peter-Str. 25 A-4021 Linz Autriche	Nufarm A. van den Ende Postbus 51 9200 Dendermonde Belgique
Téléphone	:	+43/732/6918-3187	052 / 428.115
Téléfax	:	+43/732/6918-63187	052 / 428.116
Adresse e-mail	:	Katharina.Krueger@at.nufarm.com	albert.vandenende@nl.nufarm.com

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.